Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

19311012



Déposé 14-03-2019

Greffe

N° d'entreprise: 0722773526

Dénomination: (en entier): **NEELY**

(en abrégé):

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Siège: Boulevard de l'Empereur 10

(adresse complète) 1000 Bruxelles

CONSTITUTION (NOUVELLE PERSONNE MORALE, OUVERTURE Objet(s) de l'acte:

SUCCURSALE)

Il résulte d'un acte reçu par Hendrik Schavemaker, notaire à Drogenbos, le 14 mars 2019, dont une expédition a été délivrée avant enregistrement dans le seul but du dépôt du dossier de constitution au greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles, que Monsieur EL ACHAK Mounir, domicilié à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue Bouvier 12, a constitué une société commerciale dont les statuts et l'acte de constitution contiennent, entre autres, les dispositions suivantes :

- Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

- Dénomination : NEELY

- Siège social : à 1000 Bruxelles, boulevard de l'Empereur 10

- Durée : indéterminée

- Obiet social:

- I. La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations quelconques se rapportant directement ou indirectement :
- Tous transports routiers de fret, autres activités de poste et de courrier ;
- Tous transports rémunérés de personnes et colis, location de voitures et autres véhicules ;
- L'exploitation d'entreprises de garage sous toutes leurs formes, notamment de réparation mécanique et carrosserie, gros et petits entretiens, l'importation, l'exportation et la location de véhicules utilitaires à usage privé, de camions, camionnettes, vélos, motocyclettes, pièces détachées et accessoires divers, l'exploitation de sociétés de taxis, de transport de personnes et objets, l' exploitation de chantiers de démolition ;
- L'exploitation d'une station-service et de magasins de vente de tout lubrifiant, pétrole et dérivés ainsi que l'exploitation d'un service de car-wash et d'emplacements de parkings ; toutes prestations en vue de l'agréation des véhicules pour tout organisme chargé du contrôle technique et notamment la présentation de ces véhicules ainsi que toute prestation requise par le transit de véhicules ;
- L'exploitation de parkings et tous services connexes ;
- Le commerce sous toutes ses formes, l'exportation et l'importation de véhicules neufs et d'occasion et de toutes pièces détachées :
- Le commerce sous toutes ses formes, l'exportation et l'importation d'autres marchandises ;
- La vente de gros et de détail de tous produits et services. La société peut notamment faire du commerce en ligne (e-Commerce), par correspondance, au porte à porte, en tant que marchand ambulant ou autre ; elle peut faire de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation en gros ou au détail et de la fabrication de tous produits textiles et cuir naturel ou artificiel ; elle peut faire du commerce en viande, fruits, légumes, agrumes, boissons, articles de tabac, librairie, jeux, bibelots, vêtements, tissus, draps, articles cadeaux et décoration, bijoux de fantaisie, tapis, appareils ménagers et électroménagers, hi-fi, vidéo, audio, télévision, DVD, blu-ray et tous appareils électroniques et porteurs de son et d'images ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Réservé au Moniteur belge



- Le commerce de gros et de détail de tous équipements, accessoires et fournitures (en particulier emballages, revêtements, matériels d'agencement, de décoration, d'affichage, d'animation, d'éclairage, de protection, de manutention) destinés à des lieux de services publics ou privés et à des lieux de vente, ainsi que l'aménagement de ces lieux ;
- L'exploitation de magasins d'alimentation générale en gros et au détail, de night-shop, de boucheries, boulangeries et pâtisseries ; à la fabrication et la vente de tous produits s'y rapportant ;
- La prestation de tout service se rapportant directement ou indirectement à la distribution, l'achat, la vente, la publicité, la promotion, l'exportation, l'importation, le transit, le commerce, le stockage, le conditionnement, la représentation commerciale, le courtage, la commission, le mandat, la consignation, la formulation et la préparation de tous produits et équipement de toutes natures tels que les produits alimentaires, forestiers, métallurgiques, textiles et équipements au sens le plus large du terme sans limitation ni restriction ;
- L'exploitation de magasins de meubles neufs et d'occasion et au commerce de tous meubles et objets d'antiquité ;
- L'entreprise générale de travaux de bâtiments, travaux de démolition, revêtements des murs et sols, peinture et tapissage, travaux de terrassements, pose de câbles et canalisations, pose des chapes industrielles, transformation de bâtiments (travaux intérieurs et extérieurs), carrelage et cimentage de bâtiments, travaux de décoration, tous travaux de menuiserie et charpenterie (en ce compris la pose de châssis, menuiserie intérieure et extérieure), aménagement de magasins, travaux et entreprises d'électricité et de plomberie, travaux et entreprise de plafonnage, le commerce en général de matériaux de construction ;
- Le nettoyage industriel et privé sous toutes leurs formes, la lutte contre la vermine et la désinfection de maisons, locaux, meubles, ameublement et objets divers, et plus particulièrement de tous équipements de bureaux ;
- La vidange de fosses septiques et de canalisations, la vidange de collecteurs industriels de déchets liquides, l'ébouage et l'épandage de déchets liquides ;
- La maçonnerie, la peinture, la finition d'intérieur et d'extérieur, le plafonnage, le nettoyage de façade, la menuiserie, la pose de mosaïques et de carrelage, la pose de sanitaires, le rejointoiement, le sablage, le coffrage, la plâtrerie, le nettoyage, la démolition et le terrassement ;
- La pose de carrelages et de pierre de taille, la taille de pierres du pays et de marbre, la taille façonnage et finition de pierres, les opérations réalisées sur pierres brutes, la fabrication d'ouvrages en asphalte ;
- La fabrication de panneaux électriques pour la récupération de chaleur solaire, les travaux de terrassement et comblement, le nivellement et la destruction à l'explosif ;
- Le drainage de chantiers de construction, les forages et sondages, la construction de tunnels, ponts et viaducs, la construction de pistes d'atterrissage, les travaux de dragage, la mise en place de fondations, la construction de chambres fortes, les travaux d'isolation de canalisation de chauffage et de réfrigération;
- Le rejointoiement, l'installation de piscines privées, la destruction de parasites, ainsi que l'installation de panneaux de signalisation ;
- La pose de cloisons et faux plafonds en bois, l'installation de portes rétractiles et stores ;
- La location de containers ;
- Le recyclage et le triage de déchets, ainsi que la récupération et la valorisation de métaux ferreux et non ferreux ;
- La destruction et la démolition ;
- La pose et dépose de carrelage, le gros œuvre, la fabrication et la pose de panneaux de bois et de plâtre, la fabrication et la pose de contre plaqués ;
- La fabrication d'ouvrages préfabriqués en ciment et béton, le coffrage, le recouvrement d'enduit de protection ;
- La fabrication de cadres métalliques et ossatures pour la construction ainsi que la pose de ceux-ci, la fabrication et la pose de portes et fenêtres en métal ;
- La construction générale de bâtiments non-résidentiels, le rejointoiement, le cimentage, le montage de hangars, granges et silos, la construction de routes, le marquage à la peinture des chaussées, la construction de réseaux d'évacuation, la construction de tous autres ouvrages ;
- Le curage de fosses, la construction de barrages et de digues, la construction de terrains de jeux ;
- Les travaux de construction spécialisés, les travaux de terrassement, le drainage des terrains, le déblayage des chantiers, les forages et sondages, l'installation de systèmes d'alarme et de communication, les travaux d'installation électrotechnique ;
- Les travaux d'isolation acoustique et thermique, les activités diverses de finition, le sablage, le nettoyage et le démoussage de toitures, la pose de plaques de gyproc ;
- La vente, la pose et la fabrication de panneaux photovoltaïques, la pose et la fabrication de recouvrements hydrofuges, le recouvrement de sols ;
- La vente de gros et de détail de carrelages, pierres naturelles, marbres et matériaux de

Réservé au Moniteur belge

Volet B - suite

construction:

- La vente en gros et en détail de matériaux électriques et électroniques, tant domestiques qu'industriels ;
- Les travaux à façon, dont le forage industriel, ainsi que le placement, la rénovation, l'entretien et la réparation de toute installation électrique et électronique, tant au niveau des particuliers qu'au niveau industriel, et l'installation de systèmes de climatisation et de systèmes d'alarme et de sécurité ;
- L'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier ainsi que toutes opérations qui sont en relation avec ce patrimoine immobilier, telles que la gestion, le lotissement, l'achat, la vente, la revente, l'échange, la construction, la transformation, la rénovation, la restauration, la décoration, le suivi de chantier, le nettoyage d'immeubles et de façades, l'embellissement et la location de ces biens, la conception, création, réalisation et entretien de jardins ; la société peut également se porter fort pour la bonne exécution d'obligations assumées par des tierces personnes qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers ;
- La surveillance, la vérification et l'assistance dans toute opération immobilière ;
- L'aide aux entreprises ;
- L'activité de commissionnaire et la sous-traitance générale ;
- La recherche, la sélection, le recrutement et la formation de personnel ;
- Toutes activités de conseil en matière de recrutement, de gestion et des ressources humaines au sens large, ainsi que tout autre service de consultance à destination du monde des entreprises :
- L'intermédiaire sur le plan des relations publiques, organisation de conférences et séminaires ;
- L'exploitation, la construction, l'équipement, les prestations de services en matière de : hôtel, restaurant, taverne, café, bar, brasserie, snack-bar, grill, friture, tea-room, débit de boissons, traiteur, organisation de banquets, réceptions et autres événements, et en général de toutes activités ayant un rapport avec le secteur Horeca ;
- L'activité de vente en gros, semi-gros et détail d'articles de librairie, papeterie, articles de tabac, eaux, boissons, confiseries, articles cadeaux, jouets, crème glacée, ainsi que tous produits dérivés pouvant développer l'activité ;
- Toutes opérations de dépôt de jeux lotto et Loterie Nationale et tous produits dérivés, ainsi que l'activité d'intermédiaire en agence hippique, la vente de fleurs, de plantes, de montres et de montages divers.
- II. La société a également pour objet, pour son compte propre, tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes opérations quelconques se rapportant directement ou indirectement aux activités :
- D'une société de patrimoine, de sorte qu'elle puisse notamment faire, pour son compte propre, toutes opérations immobilières quelconques d'achat, de vente, de location et de gestion immobilière, dans le sens le plus large ;
- D'une société d'investissement, de sorte qu'elle puisse notamment accomplir, pour son compte propre, toutes opérations financières relatives à des valeurs mobilières quelconques ainsi qu'à tous produits dérivés quels qu'ils soient ;
- D'une société de gestion d'entreprises, de sorte qu'elle puisse notamment pourvoir à tout mandat de gérant, administrateur, liquidateur ou autre dans d'autres personnes morales, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit ;
- De conseil de gestion, aussi bien en relations publiques et en communication que pour les affaires et autres conseils de gestion.

La société peut agir en tant que consultant ou intermédiaire dans tous les domaines précités et faire de la prospection.

Elle peut se porter caution pour son (ses) gérant(s).

Elle peut soit pour son compte propre soit pour compte de tiers, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser sa réalisation.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'achat, de participation, d'intervention financière ou par toutes autres voies, prendre un intérêt dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer en Belgique ou à l'étranger dont l'objet est analogue, similaire ou connexe au sien, ou susceptible de favoriser sa réalisation, celle-ci étant comprise dans son sens le plus étendu. Elle peut pourvoir à l'administration et la liquidation de toutes sociétés avec lesquelles elle a un lien de participation et peut consentir tous prêts, se porter caution et constituer des sûretés personnelles et réelles en leur faveur.

- Capital social : € 18.600,00, représenté par 186 parts sociales égales sans valeur nominale, toutes souscrites par le fondateur. Chaque part sociale a été libérée à concurrence de 2/3, soit pour € 12.400,00 au total, au moyen de versements en numéraire sur un compte spécial ouvert au nom de la société en constitution auprès de la banque BNP Paribas Fortis SA.
- Exercice social : commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le

Réservé au Moniteur belge

Volet B - suite

premier exercice social se termine le 31 décembre 2019

- Constitution des réserves, répartition des bénéfices et du boni résultant de la liquidation : Le bénéfice net de l'exercice est déterminé conformément aux dispositions légales. Sur le bénéfice net il est fait annuellement un prélèvement de cinq pour cent (5 %) au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le dixième du capital social.

Le solde restant recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale statuant à la majorité des voix sur proposition du ou des gérant(s).

En cas de dissolution, la répartition du boni de liquidation se fera conformément à la loi.

- Règles de gérance :

La gérance de la société est confiée à un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou personnes morales, associés ou non.

Lorsqu'une personne morale est nommée gérant de la société, celle-ci est tenue de désigner parmi ses associés, gérants, administrateurs ou travailleurs, un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

En cas de pluralité de gérants, ils forment le collège de gestion. Le collège ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés et en cas d'abstention de l'un ou plusieurs d'entre eux, à la majorité des autres gérants. En cas de partage, la proposition est rejetée. Chaque gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter et voter valablement à sa place à une réunion du collège.

Chacun des gérants agissant séparément a pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale. Ils peuvent chacun représenter la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant. Agissant conjointement, les gérants peuvent déléguer certains pouvoirs pour des fins déterminées à telles personnes que bon leur semble.

Un gérant unique exerce seul les pouvoirs conférés ci-avant et pourra conférer les mêmes délégations.

- Gérant : a été nommé gérant non-statutaire unique, Monsieur EL ACHAK Mounir, prénommé. Son mandat a une durée indéterminée et sera rémunéré
- Assemblée générale ordinaire : se réunit annuellement le premier lundi de mai à 15 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation
- Procuration spéciale : conférée à la fiduciaire S.A.T.C Comptables-Fiscalistes SPRL, ayant son siège à 1853 Strombeek-Bever, Grimbergensesteenweg 202, RPM Bruxelles 0473.859.945, avec faculté de substitution, aux fins d'accomplir les formalités nécessaires suite à la constitution au guichet d'entreprises et à l'administration de la T.V.A.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME Hendrik Schavemaker, notaire à Drogenbos

Dépôt simultané : expédition de l'acte de constitution

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au verso: Nom et signature.